

**Le présent document est l'annexe N°1 à l'acte d'engagement, il a donc valeur contractuelle.  
En cas de non respect des délais indiqués ci-dessous par l'entreprise titulaire du marché, il pourra être appliqué des pénalités conformément au CCAP**

# **MEMOIRE TECHNIQUE**

## **CE CADRE DOIT ÊTRE OBLIGATOIREMENT COMPLETE PAR L'ENTREPRISE**

**Fourniture et pose de Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumées (DAAF) dans l'ensemble des logements gérés par la SEMPA**

### **Moyens humains et matériels**

Adresse de l'agence ou de l'antenne chargée de l'exécution des prestations :

.....  
.....

#### **1-1 Personnel administratif pour le présent lot :**

Effectifs :

#### **1-2 Pilote**

Nom	Qualification (conformément à l'article 2.5 du CCTP)

#### **1-3 Personnel technique pour le présent lot**

POSTE	QUALIFICATION PROFESSIONNELLE	NIVEAU DE FORMATION

**CRITERE N° 1**  
**PRIX DES PRESTATIONS**  
**Valeur 60 %**

Le coefficient multiplicateur est indiqué dans l'acte d'engagement

**CRITERE N° 2**  
**QUALITE D'ORGANISATION DE L'ENTREPRISE**  
**POUR L'EXECUTION DU PRESENT MARCHÉ**  
**(noté sur 100 points / valeur 40%)**

**(pour mener à bien cette opération avec notamment les moyens humains et matériels adaptés)**

**1 Méthodologie et organisation (40 points)**

1-1 prise en compte des commandes, planification des interventions :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

1-2 réactivité

.....

.....

.....

.....

.....

1-3 points forts de l'entreprise pour la gestion des commandes conformément au CCAP

.....

.....

.....

.....

.....

## 2 – Délai et SAV (10 points)

### 2.1 – Délais et SAV :

Délais (5 pts)	OUI	NON
Respect du délai proposé au dossier DCE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'entreprise a la capacité de réduire le délai de son intervention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, elle peut réduire ce délai à _____ semaines		
Le délai proposé est de :		

Seules les réductions de délais supérieures à 10% du délai initialement prévu pourront être prises en compte.

Service après vente (5 pts)

\*Organisation du SAV de l'entreprise

--

\*Délai d'intervention dans le cadre du SAV :

Intervention 72 h art 6.1 du CCTP	
-----------------------------------	--

## 3- Pose vissée - Formation amiante et mode opératoire (40 points)

Attestation de formation en amiante SS4

- Personnel formé - Nom
- Dates de formations
- Mode opératoire
- Organisme de formations

## 4 - Qualité de présentation du mémoire technique et de l'offre en générale (10 points)

clarté  
lisibilité  
document complet  
fourniture d'échantillons

FAIT A \_\_\_\_\_, LE \_\_\_\_\_  
(tampon et signature de l'entreprise)